

Conseil extraordinaire du Département de Psychologie – Metz _ Université de Lorraine
Motion d'expression sur la LPPR et la réforme des retraites

Mardi 11 Février 2020

Membres du Conseil présents : 9

Membres du conseil représentés : 5

Voix exprimées : 14

Vote : Unanimité

Le Conseil de Département de Psychologie-Metz-Université de Lorraine exprime sa position quant au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) 2020 et à la réforme des retraites.

Il s'oppose fermement au projet LPPR en discutant en réunion son contenu et ses effets sur la recherche et la formation de la discipline ainsi que sur le fonctionnement de l'université française.

Le Conseil choisit quatre mesures d'action pour manifester son opposition à ce projet :

1. **Une information et une explication du projet LPPR** et des mesures prises par les enseignants-chercheurs de psychologie à destination des étudiants des diplômes Licence et Masters du site de Metz.
2. **La rétention des notes du premier semestre et la non-tenue des jurys** du premier semestre en Licence et en Masters du site Metz
3. **L'arrêt immédiat de toutes les tâches administratives** (actions institutionnelles [CAPSUP; groupes de travail intra-universitaires ; *etc.*] ; préparation des examens/surveillances/consultations des copies ; *etc.*).
4. **Solliciter le Conseil d'UFR pour qu'il se positionne rapidement sur les deux projets gouvernementaux** (Réforme des retraites et le Projet LPPR)

Le Conseil adopte à l'unanimité des 14 voix ces quatre mesures et les applique immédiatement